

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### Les maires et les présidents d'intercommunalité de France s'engagent pour le climat

A seulement quelques jours du lancement de la COP 21, l'enjeu climatique devait tout naturellement se trouver au cœur des débats du 98<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France car les élus locaux sont des acteurs majeurs pour la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

C'est le sens de *l'Engagement des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour le climat* qui devait clôturer le Congrès et qui a été présenté lors du Rassemblement des maires de France le 18 novembre 2015. Par cet engagement solennel, les maires s'engagent à poursuivre et à renforcer leurs actions, dans un esprit de solidarité nationale et internationale mais aussi à se faire le relais de cette cause mondiale dans les territoires. Il comporte de nombreux exemples concrets d'actions locales qui contribuent à agir concrètement et efficacement.

Les conséquences des dérèglements climatiques ne seront ni uniformes ni également dramatiques partout et l'humanité saura sans nul doute s'adapter. Mais, par son irréversibilité, par la diversité et par l'ampleur de ses conséquences (inondations, désertification, submersions côtières, propagation de nouvelles maladies, exodes climatiques, conflits), le réchauffement climatique constitue un facteur de drames humains et, par là même, un de nos plus graves défis.

Au-delà de ces drames humains, la facture sera exorbitante. Le coût de l'inaction serait quant à lui insoutenable. La réponse doit être globale, collective et constituer une priorité incontestable. L'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les associations et les habitants ont tous un rôle à jouer.

Les territoires sont depuis longtemps dans l'action. Les maires, qui sont au contact direct des citoyens et de toutes les forces économiques des territoires, mettent en œuvre depuis des décennies des politiques pour leur développement durable et pour préserver le climat (agendas 21 locaux, Plans Climat)

L'AMF rappelle que les communes et leurs intercommunalités sont aujourd'hui les premiers financeurs des politiques environnementales et qu'elles peuvent développer encore davantage leurs politiques publiques (éclairage, protection de l'eau, transports, circuits courts,...) à condition d'éviter l'empilement de normes qui ralentissent voire handicapent les initiatives locales.

L'AMF affirme aussi que, bien plus que la taille, c'est la détermination des élus qui compte. Par leurs politiques, ils agissent sur l'activité économique, le cadre de vie, le bien-être et le bien-vivre ensemble. Ils peuvent aussi créer un effet d'entraînement des citoyens.

La COP 21 doit aboutir à un cadre clair et ambitieux, favorisant l'engagement des collectivités à agir localement pour relever ensemble ce défi planétaire.

[Lien vers la plaquette « Engagement des maires et présidents d'intercommunalité de France pour le climat »](#)